AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est par la présente donné par le soussigné, Ron Kelley, directeur général et greffier-trésorier de la susdite municipalité, que :

Le Conseil municipal de Wentworth-Nord se prononcera, lors de sa prochaine session régulière, sur la demande de dérogation mineure DM 2023-0293.

Cette session se tiendra le 16 août à 19h00 au Centre communautaire de Laurel, situé au 3470, route Principale à Wentworth-Nord.

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE 2023-0293

Lot 5 588 268 du cadastre du Québec, 1336 rue des Outardes (Lac Notre-Dame)

Nature de la demande :

- Autoriser un coefficient d'emprise au sol de 4,75% pour l'ensemble des constructions accessoires sur le lot 5 589 875 du cadastre du Québec d'une superficie de 2 944 m^2 bien que la règlementation exige un coefficient d'emprise au sol maximal de 3% pour un usage habitation sur un terrain d'une superficie de 2 501 à 5 000 m^2.

- Autoriser l'agrandissement d'un garage détaché qui possédera un toit plat bien que le bâtiment principal auquel il est associé possède un toit en pente.

Dispositions réglementaires affectées :

- Règlement de zonage n° 2017-498, Constructions et bâtiment accessoires, Occupation maximale autorisée en fonction de la superficie de terrain (Article 140) : Le coefficient d'emprise au sol maximal autorisée pour l'ensemble des constructions accessoires ne doit pas excéder 3% pour un usage habitation sur un terrain d'une superficie de 2 501 à 5 000 mètres carrés.

- Règlement de zonage n° 2017-498, Constructions et bâtiment accessoires, Architecture (Article 143) : Un bâtiment accessoire ne peut avoir un toit plat que si le bâtiment principal auquel il est associé a également un toit plat.

QUICONQUE EST INTÉRESSÉ PEUT SE FAIRE ENTENDRE DEVANT LE CONSEIL RELATIVEMENT À CETTE DEMANDE LORS DE LA SÉANCE ORDINAIRE QUI SE TIENDRA LE 16 AOÛT 2023.

Donné à Wentworth-Nord, ce 1er jour du mois d'août deux mille vingt-trois.

Ron Kelley

Directeur général et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant trois copies aux endroits désignés par le conseil entre 8 h 30 et 17 h, ce 1er jour du mois d'août deux mille vingt-trois.

Ron Kelley

Directeur général et greffier-trésorier